



Communiqué de presse – 21 juin 2021

LA PSYCHIATRIE PUBLIQUE : UN PERIL IMMINENT ! APPEL À MOBILISATION

L'ensemble de la Psychiatrie Publique se trouve dans une situation dramatique. Sous financement chronique, suppression constante et non compensée de lits, fermeture des structures ambulatoires, poids exponentiel des tâches administratives, dérive technocratique et sécuritaire des Soins Sans Consentement, baisse continue de l'attractivité (près de 20% des postes d'internes en psychiatrie non pourvus) conjuguée à la crise démographique médicale sans précédent (30% des postes de PH non pourvus) rendent de plus en plus difficile l'organisation et l'offre des soins.

Dans ce climat, le vote de l'Article 84 et la publication de son Décret d'application met le feu aux poudres au sein de nos établissements. On ne peut contester la décision du Conseil Constitutionnel pour fixer une durée maximale à l'isolement et la contention. Mais les dispositions de l'Article 84, voté sans concertation aucune avec la profession sont irréalistes et inapplicables. Pire encore, elles aggraveront la crise démographique de la profession, la désorganisation de nos établissements et elles dégraderont la qualité de la prise en charge des patients.

Le report des Assises de la Santé Mentale et de la Psychiatrie, qui représentaient une perspective de mobilisation des pouvoirs publics en faveur de la discipline et un espoir d'investissements à la hauteur de ses besoins, nous laisse pour le moins perplexes.

Jamais la Psychiatrie Publique n'a été aussi méprisée et maltraitée. Jamais le dialogue social n'a été aussi inexistant !!

Les syndicats signataires demandent donc que soit élaboré et mis en œuvre sans délai un véritable **plan de sauvetage de la Psychiatrie Publique**.

Nous appelons tous les collègues à **une journée d'action et de mobilisation en faveur de la Psychiatrie Publique le 24 juin 2021** et appellent l'ensemble des collègues à des actions en fonction des situations locales :

- Actions de grève là où la situation le permet, selon les modalités à déterminer localement.
- Participation à toute action unitaire qui se déroulerait dans les hôpitaux ou en ville
- Participation aux diverses assemblées générales ou rassemblements locaux.
- Organisation dans le cadre local ou régional à des réunions organisées pour analyser la situation et réfléchir aux actions à venir

Dr D. GLACHANT
Présidente USP

Dr M-J. CORTES
Présidente SPH

Dr M. TRIANTAFYLLOU
Président SPEP

Dr N. SKURNIK
Président IDEPP